

Le fonds pour l'amiante est-il assez important ?

Publié le jeudi 8 décembre 2005

Voir en ligne : <https://www.france-science.org/Le-fonds-pour-l-amiante-est-il.html>

La semaine dernière un cabinet de consultants a fait part de ses inquiétudes quant au montant des fonds proposé par le Sénat, soit 140 milliards de dollars, pour l'indemnisation des victimes de l'amiante. Selon l'étude du cabinet Bates White LLC, le montant total des plaintes déposées dans le dossier de l'amiante atteindra un niveau compris entre 300 et 560 milliards de dollars. Denise Martin, vice-présidente de la National Economic Research Associates Inc, critique l'analyse de Bates White LLC. Elle fait remarquer que cette analyse surestime la population à risque. Charles Bates se défend en précisant que si des fonds sont votés par le Sénat pour indemniser les victimes de l'amiante, toutes les victimes vont se manifester, et pas seulement celles qui ont été le plus exposées. L'établissement de ce fonds d'indemnisation est une priorité du Sénat pour le début de l'année prochaine, mais les débats d'experts laissent augurer, avant même son vote, le développement d'une vive controverse scientifique et juridique.

Source :

<http://www.washingtontimes.com/business/20051117-095154-6861r.htm>

Pour en savoir plus, contacts :

- <http://releases.usnewswire.com/GetRelease.asp?id=57656>

- <http://today.reuters.com/news/newsArticleSearch.aspx?storyID=24654+18-Nov-2005+RTRS&srch=asbestos>

Code brève

ADIT : 31036

Rédacteur :

Emmanuelle Delbecque, deputy-envt.mst@ambafrance-us.org